

AVIS PUBLIC
ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

L'arrondissement de Saint-Laurent de la Ville de Montréal tiendra une assemblée publique de consultation quant à l'objet et aux conséquences du premier projet de règlement numéro **RCA08-08-0001-171** modifiant le règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage, adopté le **3 septembre 2024**. Cette assemblée aura lieu le **17 septembre 2024**, à 19 h, à la salle du Conseil de la mairie d'arrondissement située au 777, boulevard Marcel-Laurin, Saint-Laurent.

Le projet de règlement numéro **RCA08-08-0001-171** vise les ajustements réglementaires suivants :

- Ajouter l'usage « lieu de retour de contenants consignés » dans la classe d'usage 2212 – Service personnel et de loisir et l'autoriser dans 17 zones
- Limiter la superficie maximale de l'usage « lieu de retour de contenants consignés » à 250 m².
- Modifier certaines grilles afin d'exclure spécifiquement l'usage « lieu de retour de contenants consignés ».

Ces dispositions sont susceptibles d'approbation référendaire et touchent l'ensemble de l'arrondissement.

Au cours de cette assemblée publique, le maire de l'arrondissement (ou un autre membre du Conseil d'arrondissement désigné) expliquera le projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à son sujet.

Le projet de règlement est disponible pour consultation au Bureau du citoyen, aux heures ordinaires de bureau.

Fait à Montréal,
Le 10 septembre 2024

Benoit Turenne
Secrétaire substitut du conseil d'arrondissement